

BAC BRUN



VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES ET COMPOSTABLES



MATIÈRES AUTORISÉES



Résidus de cuisine:

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer
- Coquilles d'œufs ou de noix, écailles d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Café moulu et filtres
- Sachets de thé et tisane
- Aliments périmés, retirés de leur emballage



Résidus de jardin:

- Plantes, fleurs et mauvaises herbes * sauf exceptions *
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Feuillage de cèdre
- Gazon (herbicyclage = meilleure solution)
- Petites branches (moins de 2 pieds de long et 1 pouce de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin



Autres matières:

- Papiers-mouchoirs, essuie-tout et serviettes de table
- Journaux et papiers souillés
- Sacs en papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boîte de pizza, boîte d'œufs, papiers à muffins)
- Cendre de bois de poêle ou granules (refroidis au minimum 7 jours)



*Vous pouvez emballer vos restants de table dans du papier journal !



** Le bac de cuisine, essentiel pour le bon fonctionnement de votre tri à la maison !

MATIÈRES NON AUTORISÉES

- Sacs de plastique (compostables ou non)
- Sacs mauves en plastique de la ville de Québec
- Couches de bébé
- Serviettes sanitaires
- Huile végétale
- Liquide de toutes sortes
- Branches d'arbres
- Bûches de bois
- Arbres de Noël
- * Renouée japonaise
- * Herbe à poux
- Vêtements, textile et cuir
- Canettes d'aluminium
- Bouteilles de plastique
- Matières contaminées avec des pesticides
- Autres déchets de toutes sortes



Important :

le bac brun n'est pas une poubelle,
respectez la liste des matières autorisées

SAC DE PLASTIQUE

Compostable, biodégradable, oxo-biodégradable ?



Utilisez du papier journal ou des sacs en papier

Téléphone : 418- 435-2639, poste 6012

Courriel : gmr@mrccharlevoix.ca

Site Internet : www.mrc-charlevoix.ca

www.facebook.com/mrccharlevoix/

www.instagram.com/mrccharlevoix/

QUOI METTRE DANS MON BAC BRUN ?



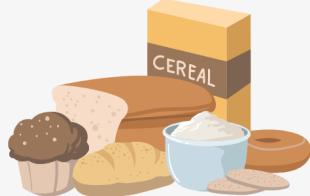
TROIS
QUESTIONS
À SE POSER!



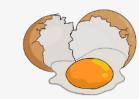
- 1 Est-ce que ça se mange ?
(Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?)
- 2 Est-ce un résidu de jardin ?
- 3 Est-ce du papier ou du carton souillé ?

Si vous répondez **OUI** à l'une des questions ➔ ça va dans le bac brun !

RÉSIDUS ALIMENTAIRES



- Fruits, légumes, pelures et noyaux
- Viandes, poissons, œufs, os et arêtes
- Pâtes, pâtisseries, pains et céréales
- Produits laitiers
- Café, thé, filtres, sachets et marc
- Restes de table



RÉSIDUS DE JARDIN

- Feuilles, gazon, terre et fleurs
- Paille, foin et chaume
- Petites branches et racines



PAPIERS & CARTONS SOUILLÉS



- Essuie-tout, serviettes en papier et mouchoirs
- Boîtes de pizza avec résidus de gras
- Circulaires non glacées et journaux
- Sacs en papier



AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides (refroidies 72 h)
- Cheveux, poils et plumes
- Litière pour animaux (non chimique)
- Bran de scie ou copeaux



Pourquoi les sacs en plastique sont-ils refusés dans mon bac brun ?

Tout sac ou pellicule similaire au plastique, sans exception, même si biodégradable ou compostable, ne se dégrade pas au même rythme que les matières organiques. De plus, le centre de compostage n'a pas de certificat d'autorisation pour le compostage en sac.